

MADAME DE RUFFEY

Dernière prieure de Salles, et l'agonie du Chapitre

Joseph BALLOFFET

Il n'est rien de plus mélancolique, ni ne plus touchant que les instants suprêmes qui précèdent la fin des personnes et des choses ; que ce soit la gloire somptueuse d'un crépuscule d'été, l'effeuillement lent et connu à regret d'une rose mourante d'automne, la chute discrète et silencieuse des feuilles d'or ciselé, dans la forêt profonde, l'agonie des vieilles demeures, muettes, dont les pierres rongées de mousse, se disjoignent au gel d'hiver, le déclin d'une époque qui fut brillante, spirituelle, élégante, raffinée, telle que ce XIII^e siècle, si bien peint dans la phrase célèbre et si souvent citée :

"Qui n'a vécu au XVIII^e siècle n'a pas connu la douceur de vivre".

Et, si aux charmes tristes et doux qu'ont les choses qui vont finir, on ajoute la sérénité et le calme heureux des âmes qui ont achevé leur tâche et vont pouvoir enfin entrer dans le repos, on aura ainsi touché aux plus harmonieuses cordes de l'émotion et de la sensibilité.

La fin du Chapitre de Salles-en-Beaujolais et la disparition lente et successive des dames qui lui donnèrent leur grâce et leur jeunesse et y trouvèrent ensuite un havre après la tourmente de 1793, vont, avec une acuité toute particulière, illustrer ces pensées, à la vérité moroses, mais qui ne sont que l'expression sincère et réelle de toute vie qui s'éteint et de toute agonie qui s'achève.

L'histoire du prieuré et du chapitre de Salles a été faite, et magistralement par notre savant collègue et mon excellent ami, M. Eugène Méhu, dont le travail restera comme un chef-d'œuvre de précision et d'érudition. Il y aurait quelque outrecuidance de ma part, à vouloir ajouter quoi que ce soit à ce qui a été déjà dit, et si bien dit, et pourtant, grâce à des documents qui me sont parvenus depuis l'apparition, en 1910, de Salles-en-Beaujolais, il me paraît nécessaire d'ajouter un moellon nouveau à l'œuvre substantielle et définitive dont nous nous plaçons à reconnaître hautement, et de nouveau ici, toute la valeur et l'excellence.

Les pièces d'archives qu'il m'a été donné de recueillir à Dijon, dans les papiers de la famille qui a donné à Salles sa dernière prieure, sont si curieuses et si précieuses qu'il est, ce me semble, du plus grand intérêt de les analyser et d'étudier, grâce à elles, la vie de Madame de Ruffey, la grande prieure, comme se plaît à l'appeler M. Méhu, et l'agonie du Chapitre confié à ses soins et que la Révolution allait bouleverser et anéantir comme tant d'autres institutions utiles d'un passé qui ne fut ni sans grandeur ni sans charme.

Marie-Victorine Richard de Ruffey était née à Dijon le 8 décembre 1748 et fut baptisée le lendemain en l'église collégiale de Saint-Jean Baptiste.

Deux pauvres de la Paroisse furent ses parrain et marraine. Son père, Gilles-Germain, était président à la Chambre des Comptes de Bourgogne et appartenait à une famille



Joseph BALLOFFET

ancienne et distinguée, originaire de Beaune, possessionnée à Ruffey, près de cette ville, et dont le premier auteur certain est Fluceau Richard, marchand bourgeois qui vivait au XV^e siècle.

Marie-Victoire avait trois frères et deux sœurs qu'il n'est pas inutile de mentionner ici :

1^{er} François, prêtre, né à Dijon en 1715, mort à Chalon en 1773, après avoir fait ses études au Collège Louis-le-Grand, à Paris. Son frère Charles lui fit élever un tombeau dans la cour de l'hôpital de Chalon, où il est enterré.

2^e Frédéric-Charles né en 1750, président à mortier au Parlement de Dijon, mort sur l'échafaud en 1794

3^e Charles, président à la Cour des Comptes, émigré, qui a formé les branches de Vesvrottes et Montrichard.

4^e Marie, marié Claude de Siffredy, dont deux filles furent chanoinesses de Salles.

Enfin , 5^e Sophie, marié très jeune au vieux marquis de Monnier et dont on connaît les aventures scandaleuses avec Mirabeau.

C'est aux environs de 1750 que Melle de Ruffey, alors âgée de 17 ans, vint au prieuré de Salles-en-Beaujolais pour y suivre, avec les adoucissements, fruits de la légèreté et de la frivolité du siècle, la règle déjà bien édulcorée de Saint-Benoît. La prise d'habit eut lieu en 1766 et, désormais, vêtue de noir avec la coiffe et le grand manteau, la jeune religieuse s'assoira au fond du chœur de l'église de Salles avec ses nouvelles compagnes. La profession solennelle, après quelques mois de noviciat eut lieu le 14 septembre 1767 et, trois jours après comme il était de coutume dans les familles riches M. de Ruffey traitait avec Joseph Nizon, charpentier de Salles, et Joseph Mazière, maçon de la Marche, pour la construction de la maison de sa fille. L'immeuble, suivant le sous-seing privé entre les parties, devait s'élever à main droite dans la cour du Chapitre, il avait 11 pieds de face et 42 de profondeur et succédait à une vieille construction à démolir. dont les bois usagés serviraient au chauffage de Madame de Ruffey.

De minutieux détails règlent l'établissement des murs, des fenêtres au nombre de vingt, des huit jacobines. de l'escalier, même des carrelages en carreaux de Verdun à 6 faces. Le tout devra être terminé à la Saint-Martin 1768.

Même précision pour le devis du menuisier Petit. du serrurier Rebotton. du plâtrier Soutit. Les bois, fournis par M. de Ruffey, viendront de Bourgogne et voyageront par la Saône, de Saint-Jeande-Losne à Port-Rivière. La cheminée du salon, en pierre polie, sera exécutée au prix de 4 louis, à Ladoix. près de Beaune, dans ce magnifique calcaire qui fait encore aujourd'hui la réputation de Comblanchien Mais, malgré toutes les précautions paternelles, la maison de la petite chanoinesse n'avance pas au gré de ses désirs. Les entrepreneurs, payés avec quelque retard. traînent en longueur et la jeune propriétaire parle d'assigner le menuisier. Enfin, la demeure est prête, nous sommes en octobre 1770 et il a fallu 3 ans pour la terminer. Nous la connaissons, puisqu'elle existe encore, la septième à gauche en regardant le chœur de l'église¹. Madame de Ruffey, qui a un peu plus de 20 ans, s'y installe et, dès lors, va commencer pour elle

¹ Elle est actuellement la propriété de M. Dufrénoy, notre excellent collègue, artiste peintre bien connu à Paris.

cette existence mi-religieuse, mi-laïque, dont nous parle avec tant de charmes M. Méhu et son préfacier, M.G. Lenôtre.

Son père lui fait le service du *Mercur* *Galant* fort à la mode dans la haute société mais, remarque la jeune lectrice, nos dames "prennent peu de part aux nouvelles de la littérature et ne le trouvent pas intéressant..."

Aux travaux de l'esprit, Madame de Ruffey ajoutent, ceux relatifs l'agriculture. Une de ses lettres mentionne que la moitié de ses mûriers ont repris et elle espère que le reste poussera à la seconde sève, comme il arrive souvent. On pourrait s'étonner à bon droit de cette sollicitude pour un arbre qu'on ne connaît plus en Beaujolais et qui y était fort répandu autrefois. Mais on aura la clé du mystère en lisant plus loin cette petite phrase de l'épistolière : "Je fais déjà quelques vers à soie cette année". Nos dames de Salles agrémentaient donc leurs longs loisirs par l'élevage du terne animal à qui nous devons de si chatoyants tissus.

Ces passe-temps innocents n'absorbaient pourtant pas les heures si lentes de Madame de Ruffey. Elle s'occupait aussi d'affaires et déjà le sens aigu des réalités perçait sous ce jeune front de vingt ans. La future prieure, que nous verrons plus tard si active, si intrigante, disons le mot, et si résolue dans ses desseins, se laissait deviner dans cette religieuse qui confie les intérêts de ses compagnes à son père, discute du dédommagement qui lui est dû sur l'usage d'un mur qu'elle cède à sa voisine Madame de la Souche, conseille à ses parents de Dijon de se munir à l'avance de sucre, car un tremblement de terre a éprouvé l'Amérique et a fait monter d'un quart cette denrée. Pour l'ornement de sa maison, elle préfère faire venir un peintre à la journée et ses couleurs de Lyon, parce qu'elles sont moins chères qu'à Villefranche, les marchands les achetant eux-mêmes à Lyon en regagnant dessus.

De si remarquables qualités de décision, d'économie et d'habileté dans la conduite des affaires ne passèrent pas inaperçues et en octobre 1779, les chanoinesses de Saint-Martin-de-Salles, capitulairement assemblées, la choisirent pour prieure.

Dès lors vont commencer pour Salles de profondes modifications à l'ordre ancien. Déjà, les religieuses se sont séparées de Cluny pour se mettre sous la juridiction de l'Archevêque de Lyon. Elles aspirent à devenir chanoinesses, avec port d'un nouveau costume plus mondain et d'une Croix d'or qui flattera leur goût du faste et leur appétit de distinction. Madame de Ruffey va leur obtenir mieux encore : des Lettres patentes exigeant cinq degrés de noblesse du côté paternel et trois du côté maternel, l'augmentation du montant des prébendes par la suppression des biens du Prieuré de Salles et de plusieurs autres chapitres tels que Saint-Thomas-en-Forez et, s'il se peut, de l'antique et vénérable Chapitre de Beaujeu, fondation de nos Sires, la haute justice de Salles, jusque-là aux mains de M. Dépinay de Laye, enfin et surtout l'édification d'un nouveau Chapitre, sous l'habile direction de l'architecte Désarnod.

Rien n'arrête l'ambition de l'ardente prieure qui frappe aux plus liantes portes et se sert de tous les moyens pour arriver à exécuter ses projets grandioses.

Elle adresse suppliques sur suppliques au ministre Bertin, au duc d'Orléans, seigneur du Beaujolais, et ne propose-t-elle pas de réserver la nomination de deux prébendes à Madame de Montesson, maîtresse du prince, pour se concilier la faveur de ce dernier ?

Mais après tant de sourires et de succès, l'heure des larmes et des angoisses va commencer. La Révolution, qui grondait déjà sans que les Dames de Salles s'en émussent, va arrêter tout net les projets orgueilleux, qui ne se réaliseront plus. L'âme de Madame de Ruffey en fut tout d'abord secouée et anéantie, son orgueil et sa fierté se cabrèrent sous les injonctions

cauteleuses ou brutales de la nouvelle municipalité, issue du régime qu'elle voulait ignorer.

Mais il fallut bientôt plier et se rendre à l'évidence ; la vieille demeure, façonnée par nos rois et qui malgré de nombreuses lézardes survenues au cours des siècles, tenait encore debout, tant les bases en étaient solides et profondes, la vieille maison des ancêtres s'était écroulée et un édifice plus moderne cherchait à la remplacer.

En 1793, Mesdames de Ruffey, prieure, de la Rochepot et de Joblot ex-chanoinesses, furent arrêtées, incarcérées à Lyon, mais remises quelques mois après en liberté. Pendant ce temps, leurs meubles et leurs effets furent mis au pillage par le citoyen Roche et ses acolytes. Une adresse aux administrateurs du Directoire du district de Villefranche (4 niv., an 3) pour réclamer le procès-verbal qui a été fait au moment de leur arrestation et du pillage qui s'en suivit, reçut la réponse suivante « Les registres de l'administration sont publics et les suppliantes peuvent faire faire, à leurs frais, tels extraits que bon leur semblera ». Et pourtant, cette réclamation semblait parfaitement justifiée, si nous nous en rapportons à l'inventaire de ses meubles et effets. écrit de sa propre main par Madame de Ruffey lorsqu'elle partit pour Dijon le 18 décembre 1791 :

Dans, la salle à manger : un service de table en fayence blanche festonnée, un autre en terre de pipe ; deux porte-verres en argent ; 18 couteaux à manche de même ; un plateau en 4 morceaux, bordé d'argent, avec 4 statuette de porcelaine pour mettre dessus et 12 autres en composition blanche imitant la porcelaine pour garnir la table ; un bougeoir et 4 flambeaux d'argent ; deux flambeaux d'or moulu ; quatre girandoles et 6 flambeaux d'argent ; deux flambeaux d'or, moulu ; quatre girandoles et six vieux flambeaux d'argent ; un grand plat et son aiguière aussi d'argent ; 14 cuillères à café et une tasse en vermeil ; etc..

Dans le salon : une console à dessus de marbre ; deux tables à jeu ; un sofa de satin vert et blanc ; 8 fauteuils de cannes dont 6 couverts de coussins et de tapisserie verte et blanche ; 6 fauteuils en cabriolet couverts de velours violet et vert ; des chenets avec des panouilles d'or moulu ; 2 tableaux peints représentant son frère et sa belle-sœur ; 4 gravures, dont l'une est la place du Chapitre, les autres des portraits d'archevêques et le plan de la justice de Salles ; un paravent couvert de papier vert et blanc de 6 feuilles ; un tapis de pied à grands personnages, etc...

Dans la chambre : une tapisserie de verdure, composée de 6 pièces, un lit de cotonne bleu et blanc avec sa contre-pointe, composé d'une paille, de deux matelas, d'un lit de plumes, d'un traversin, d'une couverture de laine de Catalogne, une de coton blanc, une tricotée, d'un couvre-pied piqué de satin bleu et blanc, d'une autre pour l'été d'indienne noire et blanche, doublée de toile, un secrétaire de chêne, une toilette de campagne, etc...

La chambre verte, la chambre cramoisie, les antichambres et les chambres des servantes sont également garnies d'un mobilier abondant et soigné, dont il faudrait tout citer pour avoir une idée de ce qu'était au XVIII^e siècle l'intérieur d'une prieure d'un Chapitre noble. Mais puisque nous sommes en Beaujolais, je termine par l'inventaire de la cave, ce qui est toujours intéressant : on y trouve, 14 bouteilles de Muscat ou Malaga, une d'eau de coing et une de ratafia ; une pièce de vin de 3 ans ; une feuille de 1790 et 2 pièces de 1791 ; 9 tonneaux vides ; 3 caquilles vides ; la cave garnie de marcs et c'est sur cette dernière et énigmatique petite phrase que se clôt un inventaire de 19 grandes pages signé de Marie-Victoire Richard, tout simplement². Aux premiers souffles de l'orage, les dames de Salles abandonnant leur

² Depuis l'impression de la présente étude, M. Méhu, toujours bien au courant (les choses beaujolaises, a bien voulu nous confier que le terme marc, alias *marchon*, désigne l'assemblage des pièces de bois qui, à la cave, soutiennent la futaille et l'isolent de la terre battue

cloître fleuri, leur demeure somptueuse, leur existence de femmes du monde, chantant quelquefois l'office, avaient rejoint leur famille ou trouvé un gîte provisoire, elles l'espéraient, dans les châteaux voisins.

Madame de Ruffey s'était dirigée sur Dijon, où vivaient son père qui allait bientôt mourir, vaincu par l'âge et les soucis, et son frère aîné, Frédéric, que guettait l'hécatombe de 179-4. Loin d'être en sûreté, comme elle le croyait, dans sa ville natale, notre prieure, suspecte de par sa famille et son titre religieux, n'échappa pas aux mesures inquisitoriales et connut la détention à la maison du Bon Pasteur, du 1^{er} août 1793 au 28 octobre 1794. Ce n'est que sur arrêt de Jean-Marie Calés, représentant du peuple dans la Côte-d'Or, qu'elle fut mise en liberté. Quelques mois après (14 décembre 1794) avait lieu la levée du séquestre sur ses biens en Beaujolais. Car, si les bâtiments claustraux de Salles avaient pu être saisis par la Nation, les maisons canoniales, propriété des dames (à la suite de quelles démarches), restaient à chacune d'elles, après avoir payé le 1/6^e de leur valeur.

Outre ses immeubles et terres à Salles, Madame de Ruffey, héritière de son père, possédait encore des bois à Baire-le-Châtel et un domaine à Trouhans en Bourgogne. Des voyages sont nécessaires pour visiter ces biens ; un laissez-passer du 2 septembre 1795 lui est délivré à cet effet. Il donne le signalement de notre prieure à cette époque : taille 4 pieds 11 pouces, cheveux et sourcils châtons, yeux noir, nez gros, bouche moyenne, menton rond, front visage rond, âge 46 ans. C'est peu, il est vrai et aussi banal qu'un actuel signalement de permis de chasse ; mais, à défaut d'autres renseignements, nous pouvons nous contenter de ces indications et penser que Madame de Ruffey, dans sa physionomie et son caractère, tenait autant de l'homme que de la femme.

Elle va du reste le prouver, tout au moins pour le caractère, par les conseils, les exhortations et les ordres contenues dans les lettres adressées à ses chanoinesses restées à Salles et que je vais analyser.

Ces lettres, au nombre d'une vingtaine, trouvées avec de curieux papiers sur le Chapitre de Salles, chez un libraire de Dijon, commencent en mars 1795 pour finir en septembre de la même année. Elles sont de la main même de la prieure, d'une écriture lâchée, heurtée, aux lignes sinueuses, noircies de nombreuses ratures. L'orthographe en est très fantaisiste et les dates sont souvent absentes. Il a donc fallu, guidé par le texte, assigner une époque probable à beaucoup. Toutes sont parties de Dijon, comme le prouve le cachet postal et adressées à « la citoyenne Pelleport, à Salles, par Villefranche-sur-Saône, département de Rhône-et-Loire ». Un sceau de cire rouge ou noir, aux armes de l'écrivain : *d'azur au chef d'or, chargé de 3 tourteaux de gueule*, en assure la fermeture.

Si loin de son Chapitre et de ses chanoinesses. Madame de Ruffey, consciente de son rôle de mère et d'administratrice, ne cesse de se retourner vers Salles où l'attache de si forts et de si doux souvenirs ; et, en prieure digne de son rôle, dirige avec tendresse et fermeté son petit troupeau désesparé.

La paix ne semble pas régner entre ces dames aigries par la tournure des événements et désorientées par un changement trop profond et trop brusque dans leurs habitudes. Madame de Joblot a eu une querelle avec Madame de Pelleport ; madame de Ruffey s'en alarme et écrit à cette dernière : « J'espère qu'elle ne vous témoignera pas trop d'humeur, désirant beaucoup la paix, qui seule peut faire le bonheur de votre petite société et que la charité commande. Il faut se supporter mutuellement. »

Le dénuement des dames qui n'ont pas craint, malgré l'hostilité ancienne des habitants, de venir à Salles pour y vivre ignorées et y mourir saintement, ne cesse de tourmenter la tendre prieure. Elle s'ingénie à procurer un peu d'aisance à celles qui

ont été complètement ruinées : "Je suis si peinée, ma chère de votre position et de celle de toutes vos compagnes, qu'après avoir consulté mes guides, je me décide à vendre la maison du sacristain (achetée à la Nation en 1792) en

y mettant la clause de pouvoir y rentrer pendant l'espace de 10 ans et en remboursant le prix ; celui que l'on donnera pour cette vente sera employé à vous faire l'emplette de bois, haricots, lentilles, pommes de terre, orge groullée, gaudes, enfin de tout ce qui peut servir à votre subsistance à toutes, car si vous ne vous pressez pas de faire ces provisions, vous aurez à redouter la famine..."

Cette sollicitude a de quoi nous toucher ; mais continuons et remarquons avec quel sens des affaires, elle va essayer de donner à chacune ce qui doit lui revenir : "Je ne regarde pas comme libre de disposer de cette somme ; chacune fera donc la note de la part qu'elle aura employée, pour être rendue à qui de droit sur sa succession, sans intérêt jusque là, si sa position ne change pas" Quant aux riches et qui pourront rembourser plus tôt, on stipulerait l'époque de leur remboursement dans 6 ans, afin que cette somme pût servir à rentrer dans ledit fond si on avait à le recouvrer avant les 10 années. En conséquence, Mesd. de Joblot, de la Souche et vous, seriez dans le premier cas et Madame de Praslin qui a eu une bonne succession et Madame de la Rochepot qui a des fonds, rembourseraient avant les neuf années afin que le total rentre au propriétaire (Dom Jean le Barbier de Bézu, dernier sacristain), soit avant les dix ans, soit à leur mort et qu'il puisse un jour en recouvrer la totalité en en défalquant les annuités qui auront été payées au district... Conférez avec nos dames sur les moyens de faire monter la vente le plus haut possible. Il faut l'afficher à Villefranche et dans tous les villages voisins au moins une décade d'avance ; qu'il n'y ait point de compère, ni commère, qu'elle soit vendue au plus offrant et dernier enchérisseur... »

On verra plus loin que le bâtiment formant l'habitation du sacristain (trois maisons en descendant vers l'église à gauche) fut vendu le 15 sept. 1795. au prix de 10.000 livres, à Antoine Baizet, marchand à Salles, dévoué aux chanoinesses et homme lige de Madame de Ruffey.

Celle-ci fit mieux encore et prise de pitié devant la détresse de ses amies du Beaujolais, détresse qui ne faisait que s'accroître en présence de la mévente des biens du sacristain, elle résolut de liquider également sa maison, celle qui fut construite avec tant de soin et de vigilance par Monsieur de Ruffey pour la petite chanoinesse de 20 ans. en 1767. A cet effet, elle envoya le juillet 1795, à Madame de Pelleport une procuration en règle et lui indique les conditions de la future opération. Le prix à demander sera de 300.000 L. (en assignats) ce qui représente bien les 400 louis qu'a coûté l'immeuble autrefois. On recevra les mises dimanche 26 juillet jour de la vogue de Salles, et l'on ne pourra payer que moitié en assignats de 10.000 L, et le prix total sera compté dans la huitaine à compter du jour de la vente ou dans la quinzaine si la somme est remise à Dijon. La clause de paiement en assignat de 10.000 L. paraît assez singulière ; mais Madame de Ruffey montre ici sa sagacité et son bon sens. Il courait, en effet, des quantités d'assignats faux qu'il aurait été trop long de vérifier si la maison avait été payée en petites coupures, alors que des assignats truqués de 10.000 L. ne pouvaient passer inaperçus. Cette clause fit d'ailleurs manquer la vente.

Toujours perspicace. Madame de Ruffey ajoute, ceci en post scriptum « Si vous pouvez vendre le jour

de la vogue, faites-le, je vous en prie, car, j'apprends à l'instant qu'il vient de passer ici un courrier qui vient de Bâle et apprend la paix avec l'Espagne. On nous avait appris de même celle de la Prusse (1), que nous avons su huit jours avant Paris. Cela fera hausser les assignats et baisser les ventes. C'est pourquoi je vous prie

d'envoyer dans tous les villages voisins et à Villefranche l'affiche.

Qu'elle soit avant la messe afin que l'on puisse venir à Salles, à la vogue et à la vente. C'est le jour le plus avantageux pour vendre et avant que l'on ne soit informé de la paix avec l'Espagne

On nous avait appris de même celle de la Prusse, que nous avons su huit jours avant Paris . Cela fera hausser les assignats et baisser les ventes. C'est pourquoi je vous prie d'envoyer dans tous les villages voisins et à Villefranche l'affiche . Quelle y soit avant la messe afin que l'on puisse venir à salles à la vogue et à la vente. C'est le jour le plus avantageux pour vendre et avant que l'on ne soit informé de la paix avec l'Espagne.

L'été se passe en partie sans que la maison soit vendue, Madame de Ruffey revient à la charge auprès de son amie, Madame de Pelleport, et lui conseille de faire la vente non à Salles mais à Villefranche où il se rendrait plus de monde.

Elle indique même quelques acheteurs probables : Les Carrichon, M. Micollier de Buffavant, Glabas d'Arbuissonnas; M. de Talencé , qui n'est pas bâti chez lui dit-elle, enfin tous les bourgeois de Villefranche, surtout M. Humblot, qui vient d'acheter la Talebarde, où il n'a pas d'immeuble. Peine perdue, aucun acquéreur ne se présente, même M. Micollier à qui elle a écrit et n'a pas répondu à sa lettre.

Pourtant, elle se dit accommodante, et, s'il le faut, descendrait à 200 000 L, même 170 au lieu de 300 000, prix primitif. Avec cette somme elle trouverait un placement de 100 000 L. à 3 1/2 %, soit 3500 L. en assignats ou en blé, sur la base du carcabau ou mercuriale déposée à la municipalité. Le reste servirait au besoins urgents des dames.

Utile précaution encore, sitôt les fonds reçus, on les enverrait, pour les échanger, sur la base de 800 L. papier, valant un louis, à Madame de Vaux, à Lyon, le louis se vendant à ce prix dans cette ville et seulement 700 L. à Dijon.

Le 5 septembre 1795, rien n'étant encore vendu, Madame de Ruffey s'épouvante et lâche tout. Il faut vendre à n'importe quel prix; et , si l'immeuble ne peut trouver acquéreur, elle ordonne de le déposer et de mettre les matériaux aux enchères.

M. Lhomme, ancien notaire et son homme d'affaire vient en Beaujolais pour régler une affaire si délicate et dont la non-réussite dépende de la dureté et de la difficulté des temps. L'argent, comme à toutes les époques troubles se cache et nul ne songe à acheter des immeubles et à faire des placements. L'avenir est trop incertain.

Une somme de 15000 L. est apportées aux chanoinesses par le délégué de Madame de Ruffey et ceci pour leur permettre d'acheter du blé. On voudrait en face de ce geste voir un signe de reconnaissance voler de Salles à Dijon pour consoler la prieure. Celle-ci n'est payée que d'ingratitude.

Ses projets sont désapprouvés par ses obligées et une lettre du 7 septembre traduit son amertume et sa rancœur : "Je ne me doutais pas, ma chère amie, que vous n'avez pas compris mon plan. Je vois que nos dames ne le comprennent pas encore, puisqu'elles n'approuvent pas mon opération. Mais heureusement que cela m'est bien indifférent. Elles savent qu'elles n'ont pas voulu contribuer pour un liard aux acquisitions que j'ai faites ; elles n'ont pas même voulu y employer le remboursement de Madame des Garets.

Il a fallu pour y parvenir faire tout de ma poche et sans leur participation. C'est bien le moins qu'après de pareils procédés, je continue à faire leur bien malgré elles. Je n'attends pas plus de reconnaissance que j'en ai éprouvé jusqu'ici. Leur blâme, ni leur reproche mal fondés ne me toucheraient pas davantage.

Ainsi, ma chère amie, je compte tout cela pour rien. Le témoignage de ma conscience et la pureté de mes intentions ont toujours suffi à mon bonheur. Je ne crains pas qu'il soit troublé par des clabaudages que je méprise dans le présent comme dans le futur.

J'ai pitié de leur aveuglement ; c'est le seul sentiment qu'il m'inspire et m'inspirera toujours... »

La mission de M. Lhomme se poursuit donc contre vents et marées. Il est chargé d'emballer les meubles et de vendre la maison de Madame de Ruffey. Il devra également presser la vente du prieuré et de la sacristie, car le taux du loyer de l'argent n'est plus que de 2 1/2 %. Comme la foire de Montmerle est proche, on en profitera pour vendre les matériaux, dont l'estimation sera faite par Baizet. Les pièces de bois peuvent faire 8 arbres de pressoir qui sont rares et recherchés dans un pays où il n'y a point de bois. Toutefois, si M. Lhomme ne réussit pas dans cette vente, la propriétaire viendra elle-même à Salles au printemps prochain pour faire cette opération.

Un acquéreur probable se présente enfin, pour la maison, en la personne d'un nommé Chamarande sur lequel Madame de Ruffey a des doutes, se demandant s'il a de quoi répondre de la rente qu'il ferait à 5 %. Son flair ne l'avait pas trompée. Ce Chamarande n'a pas pu tenir ses engagements et ne veut pas payer comptant ; il donnait 50 louis comptant, 100 dans quelque temps et le reste dans 8 mois. C'est un chipoteur, ajoute la venderesse, et il n'est pas honnête homme, car il avait conclu sou marché, offert des arrhes et s'est retiré. Il ne faut plus nous occuper de lui...

Le 15 septembre 1795, les bâtiments provenant du prieuré et de la sacristie, achetés naguère par Madame de Ruffey avec l'intention de les rendre au Chapitre quand celui-ci se rétablirait, furent mis en adjudication en 6 lots séparés. Ils produisirent la somme de 292.500 L. Les matériaux trouvèrent des enchérisseurs, dont Jean Laroche et Joseph Chappe, de Salles. Leur offre de 105.000 L. ne fut pas jugée suffisante et la vente fut remise à un autre temps.

Madame de Ruffey fit aussitôt le emploi de ces fonds et plaça 125.000 L. sur un homme qui a plus de 100.000 écus de biens patrimoniaux, le reste sur des gens qui ont du bien, de l'ordre et de la bonne conduite. Le tout va rapporter 600 mesures de froment rendues au port de Saint-Jean-de-Losne.

Quant à sa maison, elle en retarde la vente, a moins que Baizet ne la veuille et ne puisse la payer comptant. Elle le préfère à tout autre, car c'est un honnête homme qu'elle estime.

Toutefois, si Baizet refuse, elle la mettra en vente à Saint-Jean-de-Losne où se rendent beaucoup de Lyonnais millionnaires qui y viennent acheter du blé et autres denrées...

Rien ne fut fait. La mort guettait la grande prieure qui se plaignait souvent de douleurs de tête très vives, consécutives à la fermeture d'un cautère.

Elle expirait à Dijon le 5 janvier 1796, avant testé le 19 décembre 1793 devant Me Saulgeot, notaire Elle nommait Mesdames Scholastique de Lafitte. Pelleport. Elisabeth de Joblot. Marie-Suzanne de Lamartine et Marie-Thérèse-Charlotte Aymon de Montépin, comme gérante de 1.600 L. de rente qui seront à distribuer aux chanoinesses de Salles les plus nécessiteuses.

Cette donation souleva quelques scrupules parmi les légataires et Madame de Lamartine crût devoir consulter Me Pelant. du barreau de Villefranche, pour savoir s'il était légal d'accepter un tel dépôt, sans en référer aux héritiers présents ou absents de la testatrice.

L'avis de l'éminent jurisconsulte fut favorable à l'acceptation du legs, dont les arrérages devront être distribués par les soins des quatre administratrices, jusqu'à extinction des personnes appelées à en profiter.

On ignore le lieu où fut inhumée Madame de Ruffey, dernière prieure de Salles. Son frère Charles, qui avait émigré, à son retour fit ériger à sa mémoire, dans le cimetière de Dijon, une pierre qui a été transférée de la vieille nécropole dans la nouvelle, à la

place de la famille Richard de Vesvrotte, branche des Richard de Ruffey.

Le souvenir de la grande prieure ne fut pas perdu après sa mort. Baizet, son obligé et son homme de confiance à Salles, prit soin de sa maison et de ses vignes. Jusqu'en 1803, il entretint une correspondance suivie soit avec Madame de Ruffey mère, soit avec M. Richard de Vesvrotte, son fils. Régulièrement, il envoyait l'argent de sa ferme, car c'est lui qui régissait le petit bien de la disparue, et donnait l'état des récoltes. Son écriture maladroite et son orthographe simplifiée disent l'insuffisance de son instruction ; mais, à travers ces lignes enfantines, quels beaux sentiments de déférence et d'attachement

Nos dames pleurèrent également leur mère et leur bienfaitrice. Les lettres touchantes que beaucoup écrivirent à Madame de Ruffey, seule désormais Dijon, en témoignent hautement. Madame de Joblot, entre 'autres, évoque, avec une tristesse mal contenue, le souvenir de son amie, de sa chère Victoire, ainsi qu'elle l'écrit ; et de longues années auront passé que la mémoire de celle qui fut sa compagne de jeunesse, aux temps heureux, se retrouvera dans une correspondance qu'on ne lit pas sans émotion.

Toute la vie douloureuse, cachée, angoissée du Chapitre moribond nous apparaît dans ces pages aux lignes serrées, adressées à celle qui de loin, par sa fille, avait connue toutes les joies, comme les épreuves de la communauté de Salles. On y voit que les Dames, qui n'ont pas de famille pour les accueillir et qui reviennent près de leur vieux cloître déjà mutilé, sont suspendues au bruit du pas saccadé du facteur, pour savoir si c'est aujourd'hui qu'il apportera les quelques livres promises et indispensables à leur nourriture. Que de fois, revient ce leitmotiv : « J'ai envoyé à la poste votre billet ; on m'a répondu que l'on n'avait encore rien reçu à Villefranche. L'argent est si rare que l'on fait profiter quelque temps de celui qui tombe entre les mains ». Le bois manque l'hiver ; celui de 1796 a été rigoureux, Madame de Joblot écrit : « Je ne me suis jamais vue dans une position aussi fatigante » ; et elle ajoute avec philosophie : « Je pense qu'il faut m'y accoutumer et que ceci n'est que le prélude... Mais l'insouciance revient avec le printemps. le 27 mars suivant elle écrira à Madame de Ruffey mère : "Je me hasarde, Madame, à vous prier de me donner des fleurs artificielles qui sont chez Victoire et qui étaient belles il y a 12 ans environ. C'est une corbeille qui est dans son salon, qui lui fut donnée par Madame de Vaux le jour de son mariage. Je pense qu'avec un peu d'art et en bien épluchant, je pourrai former deux tiers pour orner une chapelle qui est dénuée de tout, qui n'a plus à présent que ce que j'ai été déterrer, qui avait été mis au rebut dans des greniers et ce que l'on me donne". Une autre lettre du 22 juillet 1798 nous apporte la note comique : "Nous venons d'avoir une visite domiciliaire qui s'est bornée à trouver chez une de nous deux paires de souliers d'homme, qui y était depuis un an, appartenant à un parent d'une dame. On a prétendu qu'il n'y avait pas trois jours que ces souliers avaient marché. On a dressé procès-verbal et on les a emportés ».

Elles sont, à cette époque troublée et incertaine, sept dames qui passent par des angoisses continuelles. Ce sont les deux sœurs Pestallozi. Mesdames de la Souche, d'Arbouze, de Saint Belin, de Praslain et de Joblot. Trois au moins moururent au Chapitre qu'elles ne pouvaient quitter tant leur cœur y était attaché par des souvenirs heureux ou cruels.

Madame de Pelleport, chargée de la procuration de sa prieure absente, s'était séparée de ses compagnes. Elle tint à Salles une école composée de 14 élèves en 1797 et exerça ensuite à Lyon la même profession. C'est dans cette ville qu'elle contracta une alliance passablement ridicule aux dires de Marie Joblot . "Le bruit court ici qu'elle vient de se marier avec un jeune homme. Je doute qu'une femme de 40 ans, sans

agrément et sans fortune (de l'esprit cependant), fasse tourner une tête de 20. Si Dieu l'a voulu, sa sainte volonté soit faite. Ainsi soit-il".

Aujourd'hui, le silence s'est fait sur les événements tragiques qui ont endeuillé l'agonie du chapitre de Salles. L'ombre de la dernière prieure Madame de Ruffey, plane pourtant sur ses ruines ; et, bien qu'ignorant souvent son nom et son œuvre, l'étranger qui voit pour la première fois la cour (l'honneur, les maisons canoniales qui l'entourent et les deux pavillons si purs de forme qui lui donnent accès, s'arrête étonné et rendant hommage à celle qui conçut et exécuta. en partie, un ouvrage si heureux de lignes et d'une si savante perspective, commente sans le vouloir le vers antique

Post sua mansurum Jura superstes opus.

(Son œuvre, après sa mort, lui survivra. durable).

Joseph BALLOFFET.